

Suit un espace où l'on doit inscrire le nom du cultivateur qui livre le grain. Le récépissé hybride que j'ai vu est ainsi conçu :

Reçu en entrepôt, pour le compte de l'*Alberta Wheat Producers, Limited*.

Nous soutenons qu'en permettant ce changement, le cultivateur a été privé du droit de choisir la destination de son grain, ce qui est une violation de la loi des grains. Nous prétendons que la commission des grains est responsable de cette violation et nous demandons sans hésitation la destitution des commissaires actuels et la nomination d'une nouvelle commission. Nous conseillons de porter le nombre des commissaires de trois à cinq et que l'un d'eux demeure en Alberta et un autre, en Saskatchewan. Nous reconnaissons l'influence du milieu. Deux des commissaires résident à Fort-William et un autre, à Winnipeg, et nous pensons que le milieu où ils se trouvent, c'est-à-dire celui des commerçants de grain, influe trop sur eux. Par conséquent, pour plus de sûreté, nous demandons que le nombre des membres de la commission soit porté de trois à cinq et que deux d'entre eux demeurent dans l'Alberta et la Saskatchewan.

Comme mon temps est expiré, monsieur l'Orateur, on me permettra d'ajouter que les agriculteurs de l'Ouest canadien espèrent que la Chambre et le Gouvernement nous aideront à conserver les droits que nous accorde la loi des grains du Canada.

M. JEAN-FRANCOIS POULIOT (Témiscouata) (texte) : Monsieur l'Orateur, mon premier devoir est de vous offrir mes plus sincères félicitations pour les magnifiques conférences que vous venez de faire à la Sorbonne. En effet, monsieur l'Orateur, bien qu'un grand nombre de conférenciers éminents eussent été à l'affiche au même moment, votre conférence a toujours été "la conférence". Vous aviez chaque semaine un auditoire d'élite parce que vos cours avaient le symbolisme des grandes fresques de Puyvis de Chavannes et le réalisme de merveilleux tableaux vivants. Vous avez démontré à la France que le Canada français se souvient. En même temps, votre expérience d'homme d'Etat vous a permis de signaler l'enchaînement des événements, le pourquoi des choses, les relations de causes à effets, et c'est pour cela que vous avez remporté un si vif succès dans la ville lumière.

(Traduction.) Je n'ai que deux questions à signaler à votre attention, ce soir, monsieur l'Orateur. L'une a trait à une déclaration faite à Montréal par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), qui, le 15 décembre dernier, a adressé la parole à un banquet offert au maire de la métropole, lequel est, en même temps, député de Sainte-Marie à la

[M. Gardiner.]

législature de Québec. Je ne me préoccuperais pas de cette déclaration, si elle ne constituait un blâme à l'adresse des membres de cette Chambre qui viennent de la province de Québec. Le premier paragraphe est fort intéressant. Je cite, d'après la *Gazette* de Montréal du 17 décembre 1927, page 4 :

Bien que le parti conservateur ait subi, en 1896, une défaite désastreuse dont il ne s'est pas encore remis, à cause de ses efforts pour faire respecter l'esprit du pacte de la Confédération dans l'affaire des écoles de la province du Manitoba, néanmoins les représentants conservateurs de notre province à la récente convention conservatrice de Winnipeg ont de nouveau obtenu l'adoption à l'unanimité d'une résolution ayant pour objet de maintenir la politique traditionnelle de leur parti relativement à la question des écoles de l'Alberta. Cela indique ce qu'on peut accomplir par la collaboration cordiale avec les conservateurs des autres provinces du Canada.

Pour les fins de l'argumentation, supposons pendant un instant que le parti conservateur ait plus de sympathie pour les Canadiens français qu'aucun autre parti. Voyons maintenant ce que ce martyr a à dire de la façon dont il a été traité par son propre parti. L'honorable député ajoute :

Toutefois, des dizaines de milliers...

Non seulement le député de Saint-Laurent-Saint-Georges, mais plusieurs autres.

...de conservateurs de langue anglaise qui ont volontairement sacrifié tout espoir d'avancement politique personnel...

J'attire l'attention du chef de l'opposition (M. Bennett) sur ces mots.

...en raison de leurs efforts persistants pour défendre vos traditions...

Ce discours s'adresse aux Canadiens français.

...vos droits, vos privilèges et vos intérêts, dont le parti conservateur a été, dans le passé, le principal soutien et refuge.

Voilà une étrange contradiction. Tout d'abord, mon honorable ami dit que le parti conservateur est l'ami des Canadiens français, puis, dans la seconde partie de son discours, il déclare : "Nous-mêmes avons eu des ennuis avec ce parti, parce que nous avons défendu vos droits". C'est de l'inconséquence. Je n'aurais pas cru que mon honorable ami eût dit cela, si cela n'avait pas été cité dans un journal tory. S'il est vrai que le parti conservateur est l'ami des Canadiens français, comment se fait-il que tant de conservateurs s'en soient vu préférer d'autres, parce qu'ils avaient défendu les droits des Canadiens français? S'il est vrai que mon honorable ami souffre maintenant parce qu'il est réputé avoir défendu les Canadiens français, comment son parti peut-il être sympathique aux Canadiens français?